

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
  
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

La Revue Canadienne publie un Album littéraire et musical, paraissant tous les mois, par livraisons de 32 pages de matières littéraires et 4 pages de musique. Les douze livraisons de l'année contiennent la matière de 10 volumes ordinaires.

ON S'ABONNE :

A Montréal, AUX BUREAUX No. 15, RUE ST. VINCENT.

A Québec, CHEZ M. F. X. JULIEN, MAISON DE LA CORPORATION.

# La Revue Canadienne

DU MONDE POLITIQUE, RELIGIEUX, LITTÉRAIRE, INDUSTRIEL, ET COMMERCIAL.

LOUIS. O. LETOURNEUX, RÉDACTEUR EN CHEF.

Education.

Industrie.

Progrès.

PARAISANT LES Mardi et Vendredi

CONDITIONS D'ABONNEMENT. (Payable d'avance.)

Abonnement au Journal semi-hebdomadaire seul.	£1
Abonnement à l'Album Mensuel, Littéraire et Musical, seul.	£1 0
Aux deux publications réunies.	£1 10
Tout Institutur s'abonnant et payant l'année entière, moitié prix que ci-dessus.	
PRIX DES ANNONCES.	
Six lignes et au-dessous, première insertion.	2s. -6d
Dix lignes et au-dessous, première insertion.	3s. 4
Au-dessus par lignes.	4d
Toute insertion subséquente, le quart du prix (Affranchir les lettres.)	

Feuilleton de la Revue Canadienne.

CONTEMPORAINS ILLUSTRÉS.

## M. DE TALLEYRAND.

De nos jours il n'est pas facile de tromper longtemps. Il y a quelque un qui a plus d'esprit que Voltaire, plus d'esprit que Bonaparte, plus d'esprit que chacun des Directeurs, que chacun des Ministres passés, présents et à venir, c'est tout le monde. TALLEYRAND.

La France entrait dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle; la société sortie du moyen âge était arrivée à sa dernière période de dissolution; le pressentiment d'une grande crise agitait tous les esprits; c'était le temps où le père de Mirabeau écrivait: "Il n'est aujourd'hui ventre de femme qui ne porte un Arvevalde ou un Masaniello." Sous la corruption des mœurs aristocratiques la Révolution germa et mûrissait comme la graine sous le fumier; elle était depuis longtemps dans les idées, avant de passer dans les lois, lorsque naquirent, à quelques années de distance, les trois hommes qui devaient être les agents les plus actifs du grand travail de rénovation qui se préparait: Mirabeau, le 9 mars 1749; Talleyrand, le 13 février 1754, et Lafayette, le 6 septembre 1757. Ces trois hommes, qui débutèrent dans la même cause, avec des caractères, des qualités et des défauts si différents, appartenaient, par leur naissance, à cette portion de la société contre laquelle le mouvement allait s'opérer. De tout temps, les aristocraties à leur déclin ont trouvé dans leur propre sein les artisans de leur ruine. De ces trois hommes, le premier a eu l'avantage de mourir au moment le plus brillant de sa carrière, au moment de passer de l'attaque à la résistance, au moment de lutter contre la révolution qu'il avait déchaînée, pour la dompter ou être dévoré, ou bien, ce qui est pis encore, usé par elle. Qu'on se figure Mirabeau conseiller d'Etat et chambellan de l'empereur, ou vieux pair de France sous la Restauration, essayant peut-être de restaurer, d'une voix cassée et débile, les mêmes choses qu'il renversait jadis de sa voix tonnante; plus heureux, Mirabeau est mort dans tout l'éclat de sa popularité révolutionnaire; il n'est resté de lui qu'une vaste renommée d'éloquence et de génie aux rayons de laquelle pâlit et s'efface le souvenir de ses vices comme les taches du soleil se perdent dans sa lumière.

Il n'a point été donné à Talleyrand et à Lafayette de disparaître ainsi au milieu de leur premier, de leur plus beau triomphe. Le jeune prêtre et le jeune général, qu'on avait vus, le 14 juillet 1790, debout sur un autel au Champ-de-Mars, recevant et prêtant le serment civique, inaugurer, la Révolution au bruit des tambours et des trompettes, aux applaudissements frénétiques de trois cent mille hommes, ont survécu près d'un demi-siècle à ce jour fameux d'enthousiasme et d'espérance, et, au milieu des crises qui l'ont suivi, ils ont été jetés par leur caractère et leurs idées dans des routes différentes. J'ai déjà raconté la longue et honorable existence de Lafayette, en le montrant quelquefois inférieur à sa situation, mauvais juge du vrai et du possible, impuissant à réaliser des intentions toujours bonnes et désintéressées quant au but, mais vagues et indéfinies ou même nuisibles au but quant aux moyens; j'ai rendu constamment hommage à sa moralité privée, à sa loyauté politique, à son amour sincère et pur du droit, de la patrie et de l'humanité, en un mot, aux sentiments nobles et généreux qui l'animent toujours.

La physionomie du prince de Talleyrand se présente sous un autre aspect. C'est l'habileté qui brille ici, mais parfois aux dépens de l'honnêteté. Cette grande existence de sceptique, d'expression et reflet de la perturbation morale qu'engendre dans tous les temps et dans tous les pays une longue suite de commotions révolutionnaires, offre matière à des appréciations plus ou moins rigoureuses, suivant qu'on l'envisage au point de vue d'une stricte et absolue moralité, ou qu'on la juge en tenant compte des causes premières ou secondaires qui ont influé sur sa direction, des circonstances au milieu desquelles elle s'est produite, et des résultats auxquels elle a concouru.

En présence d'une telle vie, si mélangée de bien et de mal, si pleine d'événements variés, si étroitement liée à l'histoire des agitations et des bouleversements de la France et de l'Europe, depuis cinquante ans, rien de plus difficile qu'une équitable répartition de louange et de blâme, — Sans avoir la prétention d'obtenir ce résultat, ni d'enfermer dans les bornes étroites d'une notice biographique tout ce que l'on peut dire sur ce caractère politique si compliqué, ni de résoudre plusieurs questions de fait restées douteuses, et que l'avenir seul éclaircira, je m'efforcerai du moins d'offrir au lecteur un résumé fidèle de la partie historique d'une vie qui a déjà trouvé ses romanciers dans les faiseurs de mémoires apocryphes.

Charles-Maurice Talleyrand de Périgord naquit à Paris, d'une des plus illustres familles de France. Cette famille, originaire de la province dont elle porte le nom, remonte presque au ber-

ceau de la monarchie. Aux moyen âge, les Périgord étaient de petits souverains qui faisaient la guerre aux rois, et portaient dans leur écusson cette fière devise: *Ré que Dieu!* (rien que Dieu). On dit même qu'une Périgord fut mariée à l'arrière-grand-père de Henri IV. La branche aînée de cette famille était déjà éteinte avant la Révolution; la branche cadette s'était subdivisée en deux branches, dont la première est représentée aujourd'hui par les princes de Calais, et la seconde, celle de M. de Talleyrand, par le petit-fils de son frère le duc Archambaud de Périgord.

Bien qu'il fût l'aîné de sa branche, le jeune Charles-Maurice eut, on ne sait trop pourquoi, une enfance assez négligée; abandonné dans un faubourg de Paris aux soins mercenaires d'une nourrice, il fit à l'âge d'un an une chute qui le rendit boiteux et décida de sa vie; car cet accident parut à sa famille un motif suffisant pour le déshériter de ses droits et de son sang de fils aîné, transmis à son frère Archambaud, beaucoup mieux traité par la nature au physique qu'au moral, et le condamner, malgré ses répugnances, à l'état ecclésiastique, destination obligée des cadets de grande maison.

Dans ce but on le fit passer de chez sa nourrice au collège d'Harcourt, du collège d'Harcourt au séminaire de Saint-Sulpice, et de Saint-Sulpice à la Sorbonne, sans qu'il lui eût été permis, et il en garda toujours le souvenir, sans qu'il lui eût été permis de coucher une seule fois depuis sa naissance sous le toit paternel.

Je ne parlerai point ici de toutes les fredaines précoces qu'on lui attribue durant ses années de séminaire et antérieurement à son entrée dans le monde; on dit qu'il aimait à en raconter lui-même quelques-unes, en témoignage de l'aveuglement qu'il eut toujours pour la profession qu'on lui imposait, et que les papiers qu'il a laissés pour n'être publiés que trente ans après sa mort ne sont pas exclusivement consacrés aux questions de haute politique; mais ces confessions, si elles existent, n'auront sans doute rien de commun avec cet immonde salmigondis d'obscénités et de noirceurs racontées par une prétendue comtesse en style de cuisinière, que des spéculateurs éhontés offrent à un public imbécile sous le titre de *Mémoires tirés des papiers de M. de Talleyrand* (1).

Le pensionnaire de Saint-Sulpice et de la Sorbonne ne fut pas seulement un écolier dissipé ce fut un jeune homme réfléchi et travailleur.

"Livré à lui-même, dit M. Mignet dans un éloge auquel je ferai quelques emprunts, livré à lui-même, pendant son enfance et sa jeunesse, il se forma seul. Il réfléchit de bonne heure et apprit à concentrer des sentiments qu'il ne pouvait pas exprimer et répandre. M. de Talleyrand était né avec des qualités rares. L'éducation qu'il reçut à Saint-Sulpice et à la Sorbonne en ajouta d'autres à celles qu'il tenait de la nature, et dont quelques-unes prirent même une autre direction. Il était intelligent, il devint instruit; il était hardi, il devint réservé; il était ardent, il devint contenu; il était fort, il devint adroit. L'ambition qu'il aurait eue partout, et qui, inséparable de ses grandes facultés, n'était en quelque sorte que leur exercice, emprunta aux habitudes de l'église sa lenteur et ses moyens... C'est à cette grande école que M. de Talleyrand s'instruisit dans l'art de pénétrer les hommes, de juger les circonstances, de saisir les à-propos, de s'aider du temps sans le devancer, de se servir des volontés sans les contraindre."

Ordonné prêtre à la fin du règne de Louis XV, il entra dans le monde sous le nom d'abbé de Périgord, à une époque où le haut clergé, envahi lui-même par la contagion des idées nouvelles et la corruption des vieilles mœurs, ne se distinguait plus guère que par l'habit de la société au sein de laquelle il vivait. Lafayette enfant, présenté pour la première fois à Louis XV, se souvint toujours qu'il avait trouvé le roi de France et de Navarre, le fils aîné de l'église, assis à table entre un évêque et une prostituée. A quelque temps de là on vit un vieux philosophe, dont la vie s'était passée à combattre les prêtres et les rois, entouré des hommages d'une cour empesée, donner audience à un jeune abbé qui venait lui demander sa bénédiction. Ce vieux philosophe, c'était Voltaire; ce jeune abbé, c'était l'abbé de Périgord.

Les deux faits que je viens de citer, et qui sont une assez fidèle image de l'état intellectuel et moral du haut clergé avant la Révolution, suffisent déjà pour indiquer qu'enrôlé malgré lui dans le sacerdoce M. de Talleyrand n'y portera point des vertus dont il n'a pas la vocation et dont l'opinion n'impose plus même l'apparence. Mécontent de sa position, vicieux et ambitieux dans un temps où le vice, loin d'être un obstacle est souvent un titre à la faveur, il aura tous les défauts d'un mauvais sujet de bonne maison; mais comme il est habile et doué d'un coup d'œil pénétrant, comme il sent que cette société gangrenée touche à sa fin, et que le moment approche où, pour parvenir, il faudra à un homme

(1) Il existe un autre ouvrage en quatre volumes intitulé: *Monsieur de Talleyrand*, qui, bien qu'entaché d'une foule de récits plus ou moins scandaleux qui sentent l'invention, laisse entrevoir dans certaines parties plus sérieuses que l'auteur est un homme qui connaît assez bien son sujet, et qui a au moins écouté aux portes.

autre chose qu'un nom, une jolie figure, de l'esprit et des manières, tout en acceptant du présent ce qui convient à ses instincts d'aristocratie et de plaisir, il se mettra par ses idées en mesure avec l'avenir; il sera philosophe, économiste, apôtre de la liberté, de l'égalité, et se préparera par l'étude des hommes et des affaires à jouer son rôle de destructeur quand le temps sera venu.

Tel fut en effet cet Alcibiade en rabat, débutant dans le monde avec l'ardeur d'un jeune homme et l'expérience d'un vieillard, faisant marcher du même pas la galanterie, le jeu, les petits soupers, la philosophie, les affaires et les intrigues politiques; affilié à la secte des économistes, brillant parmi les héros de boudoir, préneur des idées anglo-américaines, et prôné par les femmes, consulté par les financiers, mêlé à tous les tripotages ministériels, passant avec son esprit et sa plume de Necker à Calonne, de Calonne à Brienne, de Brienne à Necker; joignant à tous les avantages extérieurs qui séduisent la malignité qui se fait craindre et le sang-froid qui se fait respecter.

Laclos, un des familiers du *Palais-Royal*, dont M. de Talleyrand fut longtemps un des copistes, nous l'a peint quelques années plus tard, en 1789, sous le pseudonyme caractéristique d'*Amène*, dans un portrait flatté, mais curieux, qui commence par ces mots: "Amène à ces formes enchantées qui embellissent même la vertu... (ce même la vertu vaut de l'or). Le premier instrument de ses succès est un excellent esprit; jugeant les hommes avec indulgence, les événements avec sang-froid, il a cette modération, le vrai caractère du sage... Puis vient un passage prophétique qui vaut la peine d'être noté: "Amène ne songe pas à élever en un jour l'édifice d'une grande réputation; mais il arrivera à tout parce qu'il saisira les occasions qui s'offrent en foule à celui qui ne violente pas la fortune."

Ceci représente M. de Talleyrand vu par son côté attractif; mais la première impression qu'il produisit alors n'était pas toujours favorable, si j'en juge par un portrait du même temps, tracé par le gouverneur Morris, cet homme d'état américain, dont j'ai déjà eu occasion de parler, qui nous a laissé un livre fort curieux où il consignait ses impressions de chaque jour sur les hommes et les choses de la Révolution à laquelle il assistait en spectateur désintéressé, spirituel et attentif; je prends dans son *Mémorial* ce passage: "A dix heures, je vais souper chez Mme. de F... L'évêque d'Autun (Talleyrand) passe la soirée avec nous; c'est l'*ami intime* de Mme de F... Cet homme me paraît fin, froid, rusé, ambitieux et méchant. Je ne sais pourquoi mon esprit tire de ce personnage des conclusions aussi désavantageuses; mais c'est comme cela et je ne saurais qu'y faire."

Le mot *méchant* est de trop dans ce portrait. M. de Talleyrand ne fut jamais méchant; incapable d'aller en amitié jusqu'au dévouement et à l'abnégation, il n'était guère plus capable de haine, et il ne se vengea jamais de ses ennemis que par de *bons mots*; Morris lui-même, en plusieurs endroits de son livre, mitige beaucoup ce jugement à première vue, dans lequel un peu de jalousie entrait peut-être pour quelque chose; car la dame qu'il nomme du reste en toutes lettres était fort de son goût, et la qualité d'*ami intime* qu'il soulignait devenait dès lors un assez mauvais titre à sa bienveillance.

Le désir de donner une idée de la manière dont M. de Talleyrand débuta dans le monde nous a jeté un peu en dehors et en avant de notre récit; nous allons y revenir pour ne le plus quitter. L'abbé de Périgord avait à peine vingt-six ans lorsqu'il dut à sa naissance, à ses succès de salon, et sans doute aussi à la bonne opinion qu'il avait su donner de la maturité de son esprit, d'être appelé en 1780 au poste important d'agent général du clergé de France. Le clergé était alors un Etat dans l'Etat; il possédait des biens immenses, un revenu presque égal au quart des revenus de l'Etat; il s'imposait et se gouvernait lui-même, et avait pour intendants ou ministres deux agents généraux renouvelés tous les cinq ans, qui lui rendaient compte de la situation de ses affaires et de leur gestion dans des assemblées générales tenues également tous les cinq ans. L'abbé de Périgord acquit et développa dans ces importantes fonctions une grande capacité en matière de finances, et des notions sur les ressources de l'église, dont nous allons bientôt lui voir faire un usage auquel l'église ne s'attendait sans doute pas quand elle l'accepta pour agent général.

On sait que le désordre toujours croissant des finances de l'Etat, désordre avant-coureur de la Révolution, était alors l'objet de la préoccupation de tous les esprits. Les fonctions remplies par l'abbé de Périgord, ses liaisons avec les principaux financiers du temps, ces goûts de spéculation et d'agiotage qu'on lui reprochait déjà, et qui plus tard influèrent souvent d'une manière si désavantageuse sur sa réputation; tout cela avait contribué à tourner ses idées du côté où se tournaient les idées du temps. Intimement lié alors avec Mirabeau par une communauté d'ambition et de vues politiques, de besoins d'argent et d'amour des plaisirs, tous deux prirent ensemble une part active à cette guerre de projets et de contre-projets financiers qui fut la

grande affaire des dernières années de l'ancien régime. Cependant la plaie s'empara de jour en jour au milieu des théories des économistes et des programmes pompeux des agioteurs et des charlatans. Chaque ministre, en se retirant après avoir promis monts et merveilles, laissait à son successeur un fardeau plus lourd, un déficit plus effrayant; l'impuissance des palliatifs une fois bien démontrée, la question révolutionnaire surgit derrière la question de finances et ne tarda pas à l'absorber. Il fallut convoquer les états généraux et mettre en présence les trois ordres.

## ACADÉMIE DES SCIENCES.

Paris, séance du 7 juin.

Comme l'artillerie, la boussole, la presse typographique, le télescope et la machine à vapeur, la pile électrique est un de ces outils merveilleux que la civilisation met en œuvre l'un après l'autre, pour élargir le cercle de l'activité humaine, perfectionner les conditions de la vie sociale et renouveler le monde.

Mais, entre les grandes inventions que nous venons de rappeler, la pile électrique se distingue par un admirable caractère; c'est la diversité, on pourrait dire l'universalité de ses fonctions. Faire du feu, c'est-à-dire produire artificiellement la chaleur et la lumière, développer des forces motrices, décomposer les corps en leurs éléments, exciter au sein des êtres organisés ces mouvements par lesquels se révèle l'action vitale, n'est-ce pas à peu près à cela que se réduit notre activité industrielle? Eh bien! la pile électrique fait tout cela, et ses fonctions si diverses, elle les accomplit avec une facilité, une souplesse, une énergie singulières.

Faites circuler dans des conditions convenables l'électricité que fournit la pile, et voici les effets que vous obtenez à votre gré:

Une flamme apparaît, dont l'éclat, la constance et la pureté effacent toutes les autres lumières artificielles, flamme rivale du soleil même, et que les physiciens ont nommés *lumière sidérale*;

Une chaleur se dégage, qui fond les métaux les plus réfractaires, et auprès de laquelle les gigantesques fournaises des forges ne sont que des feux de paille.

Une force motrice se développe, capable de supporter les plus lourds fardeaux, d'animer les machines et de transporter au loin son effort avec une vitesse incalculable.

Une action chimique prend naissance, qui pénètre les substances dans leur composition intime, sépare les éléments associés, et vient les apporter un à un dans les récipients préparés pour l'analyse.

Une influence physiologique s'exerce sur les tissus organiques qui lui sont livrés, reproduisant en eux ces ébranlements intimes que l'innervation excite d'ordinaire, mettant en jeu les organes, éveillant les fonctions, galvanisant, comme on dit, les cadavres, stimulant enfin les phénomènes auxquels se reconnaît la vie.

Foyer de chaleur et de lumière, réservoir de forces motrices, sources d'actions chimiques et physiologiques, la pile touche donc par les points essentiels à toutes les spéculations de la physique, comme à toutes ses applications industrielles. Aussi, depuis un demi-siècle, savants et industriels se pressent-ils autour de cette cuve qui recèle tant de forces précieuses. Du milieu du groupe, on voit sortir de temps à autre un inventeur, et chaque fois la science inscrit une grande découverte, ou l'industrie réalise un immense progrès.

Un jour, par exemple, on s'avise de soumettre la potasse à l'action de la pile, et voilà la potasse qui se décompose; bientôt les autres alcalis se dédoublent également, toutes les substances viennent tour-à-tour subir l'épreuve décisive, des métaux inconnus apparaissent, la liste des corps simples est rectifiée, le système de la chimie minérale se constitue définitivement, et, s'il était permis d'apprécier l'importance de cette révolution par un grossier calcul, on pourrait dire qu'en faisant trois parts des influences auxquelles est due la chimie moderne, la première appartient à Lavoisier, la seconde aux successeurs de ce grand homme, la troisième à l'emploi de la pile électrique.

Un autre jour, c'est un physicien qui approche l'aiguille aimantée du courant de la pile, et la physique fait un pas immense; s'empara d'un nouveau domaine, explique enfin la propriété jusque-là si mystérieuse de la boussole, biffe d'un trait un des cinq grands chapitres qui la constituaient, et, faisant rentrer les phénomènes magnétiques dans la théorie de l'électricité, commence à entrevoir l'unité spéculative vers laquelle elle aspire.

Ce que la pile a déjà fait deux fois pour la science, elle commence à le faire aussi pour l'industrie, et nous la voyons aujourd'hui sortir des laboratoires pour pénétrer dans les ateliers en y apportant ses admirables ressources. — Qu'est-ce, en effet, que cet art nouveau de l'étamage électrique et de la galvanoplastie, par lequel les métaux, dégagés de leurs dissolutions, se déposent sur les surfaces qu'on leur présente, pour y former des couches adhérentes ou des moules rigoureusement exacts; qu'admiration qui purge les ateliers des vapeurs meurtrières du mercure,

qui fournit au peuple une argenterie à son usage, à l'économie domestique des ustensiles salubres, à toutes les industries des outils inoxydables, aux beaux-arts des procédés nouveaux, qui soulage la misère et raffine le luxe? Et ces fils télégraphiques qui déjà courent la surface des continents, ces nerfs métalliques qui font circuler la vie sociale dans l'humanité aussi vite que la vie organique circule dans les êtres animés... qu'est-ce que cela, sinon des applications directes de la pile électrique.

Mais ce ne sont encore là que des essais par lesquels le nouvel instrument se prépare et se met, pour ainsi dire, en haleine avant d'entrer dans cette voie d'applications industrielles qui s'ouvre devant lui. Les fanaux électriques qui ont déjà paru sur quelques-unes de nos places ne semblent-ils pas annoncer la réalisation prochaine d'un mode d'éclairage supérieur à tous ceux qu'on a imaginés jusqu'ici? Les ingénieurs civils et militaires qui se servent de la pile pour faire jouer la mine vous diront que leurs essais doivent se résoudre en un procédé rigoureux également utile aux arts de la paix et à ceux de la guerre. La décomposition des minerais par l'électricité ne peut manquer de renouveler entièrement l'industrie métallurgique. On peut voir dans tous les cabinets de physique ces roues que l'électricité fait tourner avec une vitesse de deux ou trois cents tours par minute; demain peut-être ces curieux modèles seront exécutés en grand et travailleront dans les ateliers, sur les navires, sur les chemins de fer, et l'on aura dès-lors réalisé l'utopie de la mécanique: un moteur léger et puissant tout à la fois. La physiologie, à son tour, prétend se servir de la pile, et il arrivera peut-être un moment où cette lampe, ce fourneau, cette mèche d'artillerie, ce moteur, ce télégraphe, cet alambic, se transformera encore en un instrument approprié aux usages de l'agriculture et de la médecine.

De toutes les inventions modernes, celle de la pile est donc la plus féconde, et il est facile d'en comprendre la raison. En effet, considérez chacune des grandes inventions auxquelles nous comparons celle-ci: la presse typographique est une simple combinaison mécanique comme le métier à la Jacquart, le mul-Jenny et tant d'autres ingénieux appareils; la boussole résulte de l'observation d'un fait isolé; la poudre, la vapeur, n'offrent qu'une application toute spéciale des forces chimiques ou physiques et la théorie de nos lunettes les plus parfaites est bien loin de comprendre tous les principes de l'optique. La machine de Papin, par exemple est animée par ce grand agent naturel qu'on nomme le calorique, mais elle ne résume pas en elle toutes les propriétés de cet agent; elle n'est qu'un des instruments si nombreux et si variés qui relèvent du même principe. — Ici, c'est tout autre chose; c'est un agent physique égal au calorique par le nombre et la grandeur de ses attributs, c'est l'électricité qui, s'enfermant tout entière dans la pile, y manifeste à la fois tous ses effets et s'offre, en quelque sorte, à servir de *factotum* à l'industrie moderne. Comme Protée, ce bourru bienfaisant de la fable, l'électricité a effrayé d'abord l'enfance de l'humanité en déployant devant elle les prestiges les plus bizarres; mais, vaincu par l'ascendant du génie, l'agent rebelle dépouillé aujourd'hui de son appareil, et tandis que d'un geste la science fait taire la colère bruyante des nuées, la foudre, circulant en silence dans les chemins que nous lui traçons, se fait la messagère qui porte nos dépêches, et l'éclair consent à veiller comme une lampe fidèle sur la nuit de nos cités.

Si de ces admirables résultats on ramène son attention sur l'instrument qui les produit, on est frappé de l'impuissance où sont encore les physiciens pour en expliquer la théorie. Après les travaux de Galvani, de Volta, de Wollaston et de tant d'autres observateurs, on en est à se demander quelles sont les circonstances essentielles qui concourent à la production du courant galvanique, et quelle part on doit attribuer à chacune d'elles. L'action de la pile résulte-t-elle d'une cause unique résidant, comme le pensait Volta, dans le pouvoir électro-moteur des métaux en contact, ou, comme l'a dit plus tard Wollaston, dans l'ébranlement moléculaire des corps qui s'unissent chimiquement? Si, comme cela est probable, ces deux causes agissent à la fois, quelles lois régissent le concert ou la lutte qui produit leur résultante? Cette dernière question n'est pas encore résolue, et au milieu des expériences si nombreuses auxquelles elle a donné lieu, on chercherait en vain un fait précis, constant, solidement établi.

Cependant un jeune physicien vient de réussir, nous avons tout lieu de le croire, à mettre en évidence une des causes essentielles du phénomène en la dégageant de toutes les circonstances qui la dissimulaient. A la suite d'expériences nombreuses, délicates et très habilement analysées, M. Ledean nous apprend que l'électricité de tension développée sur les éléments métalliques d'un couple est toujours la même, quelle que soit la direction qu'affecte le courant total.

Pour faire comprendre à la fois les circonstances qui avaient induit les physiciens en erreur et les procédés par lesquels l'auteur a dégagé la vérité, il suffit de rapporter une seule

**expérience.** Que, dans un liquide, on plonge deux lames de métaux différents qui aboutissent chacune aux extrémités du fil d'un galvanomètre, l'aiguille aimantée indique par sa déviation la direction du courant, et l'on voit cette direction changer suivant la nature du liquide où trempent les deux métaux. De ce fait bien connu, les observateurs s'étaient hâtés de conclure que la tension électrique des deux métaux changeait avec la direction du courant. M. Ledeauprouve qu'il n'en est rien, et il lui suffit pour cela d'introduire dans le circuit deux électroscopes; chacun de ces instruments, mis en contact avec les deux lames métalliques du couple, recueille directement l'électricité propre à chacune d'elles, et l'on peut s'assurer que l'état électrique de ces lames, toujours conforme au principe de Volta, est indépendant de la direction imprimée au courant par l'action chimique. Ainsi, la force électro-motrice due au contact des métaux agit toujours dans le même sens, tandis que l'électricité produite par l'action chimique affecte des directions variables; ces deux forces s'ajoutent donc ou se retranchent l'une de l'autre, et le courant définitif qui agit sur le galvanomètre n'est que le produit de leur résultante.

En annonçant ce résultat fondamental des recherches de M. Ledeauprouve, nous sommes bien loin d'avoir épuisé l'analyse de son Mémoire, qui abonde en faits curieux, et qui atteste à la fois beaucoup de patience et beaucoup de sagacité, mais nous en avons assez dit pour faire comprendre l'importance de ce travail, et nous pouvons attendre le résultat de l'examen de la savante commission à laquelle il a été renvoyé.

## A NOS ABONNES DES CAMPAGNES.

Le premier semestre de l'année 1847 étant expiré le 1er juillet courant, nos abonnés sont avertis de vouloir bien nous en faire parvenir le montant sans tarder. La meilleure voie pour envoyer ces argents est la MALLE-POSTE. Depuis plusieurs années tous les argents envoyés par la malle nous sont parvenus régulièrement.

Nous espérons que nos abonnés des campagnes voudront bien se conformer à cet avis et nous éviter les frais de collection. Rien n'est plus facile que de mettre quelques piastres en billets dans une lettre et de l'expédier par la malle. Ceux qui nous négligent ne sont pas nos amis.



## LA REVUE CANADIENNE.

MONTREAL, 13 AOUT, 1847.

### LA LIBERTÉ COMMERCIALE.

La liberté des échanges est un sujet qui mérite toute l'attention des hommes bien pensants et des amis de l'humanité, car elle semble devoir être une source abondante de biens matériels et d'avantages moraux. Evidemment les terres, les capitaux, les facultés, les bras vont prendre partout sous le régime de la liberté, une direction plus productive; beaucoup d'entraves et de vexations seront supprimées; beaucoup d'incertitudes occasionnées par les incessantes modifications des tarifs, seront épargnées au commerce et à l'industrie. La contrebande cessera son commerce illégal et démoralisateur, et la douane devenue purement fiscale donnera des excédents de recettes.

Dans notre avant-dernier numéro, nous citions l'Angleterre, qui a vu le revenu de ses douanes augmenter, pour l'année finissant au 5 juillet dernier, de £1,103,387; aujourd'hui nous allons citer l'expérience des Etats-Unis d'Amérique. Dans le mois de mars dernier M. Pakenham, le ministre d'Angleterre à Washington, a adressé au vicomte Palmerston le ministre des affaires étrangères, une dépêche concernant les revenus des douanes aux Etats-Unis sous le nouveau tarif. Cette dépêche est assez intéressante et remarquable pour que nous la reproduisions en entier. C'est encore un puissant argument de plus en faveur du *free trade*, d'une des plus précieuses libertés de l'homme.

Washington, 29 mars 1847.

MILORD,  
Le gouvernement de Sa Majesté apprendra avec plaisir que la session du congrès a été close sans qu'il y ait eu aucune augmentation des taxes des droits d'importation établis par le tarif de l'année dernière. La mesure pourra donc avoir une franche épreuve (*a fair trial*); et je suis heureux de vous dire qu'il y a déjà de telles indications de son succès certain qu'on peut la considérer comme hors de danger; je parle relativement au montant de revenu qu'elle a produit. C'était expressément pour des objets de revenu que le tarif exorbitant de 1842 fut introduit, et c'était sur la présomption que le tarif modéré de 1846 ne produirait pas un revenu suffisant, qu'il fut si fortement combattu par les partisans de la protection. Maintenant voyons

quel a été le résultat, aussi loin que l'expérience est allé aujourd'hui.

La nouvelle échelle de droits est entrée en opération le premier décembre dernier, c'est-à-dire, il y a pas tout à fait quatre mois passés, et d'après l'état cy-inclus que je dois à l'obligeance de M. Walker, le secrétaire du Trésor, vous verrez que les recettes sous l'échelle réduite des droits pour l'époque écoulée excèdent celles de l'époque correspondante de l'année dernière, quand les droits élevés étaient en force, par près d'un MILLION DE DOLLARS. Je suis certain, qu'à la fin du présent mois l'excédant s'élèvera à un million.

Ceci est un sujet de grand intérêt pour l'Angleterre, dans le moment actuel où il est si important que notre commerce d'exportation soit florissant, afin de nous permettre de rencontrer les grandes demandes que font aux ressources de notre pays, les immenses importations de grains et de substances des autres pays.

Sous ce point de vue, si le nouveau tarif est produit seulement le même montant de revenu que l'ancien le résultat aurait déjà été très satisfaisant, parce que pour créer un même montant de revenus avec des taux réduits, il est clair qu'il faut qu'il y ait eu une augmentation proportionnelle de marchandises importées, dans laquelle augmentation, l'Angleterre comme de raison, aura eu sa part naturelle. Mais quand on voit que le tarif réduit produit plus que l'ancien dans une proportion de 250,000 dollars par mois, le résultat satisfaisant de l'expérience devient tout à fait remarquable.

On dira peut-être que la période embrassée dans l'état inclus, suivant immédiatement la réduction de l'impôt ne peut offrir une juste idée de ce que sera le fonctionnement régulier et ultérieur de la mesure. Je ne crois pas que l'argument puisse s'appliquer au sujet sous considération.

D'abord, parce que nous voyons que le mois de décembre, le premier mois du fonctionnement du nouveau système, n'a pas été, par plus de \$100,000, aussi productif que le mois de janvier suivant, démentant par là, qu'il n'y a pas une eu importation extraordinaire de marchandises étrangères aussitôt après l'introduction des taux réduits des droits, qui puisse être contrebalancée plus tard par une diminution.

En second lieu, parce qu'on doit se rappeler, que simultanément avec le nouveau tarif, le système d'entrepôt fut pour la première fois introduit aux Etats-Unis; et on sait que ce système tend à rendre l'introduction des marchandises ou plutôt la circulation pour la consommation, régulière, graduelle et proportionnée aux besoins du marché.

Sur le tout, mylord, quand je considère les effets naturels d'un système commercial amélioré et l'état de bien-être et de prospérité générale de ce pays dans ce moment, dû principalement à une demande continue pour toutes sortes de produits agricoles à des prix rémunérants, je pense qu'il n'y a aucun doute que la consommation de marchandises étrangères, doit pour cette année au moins, excéder le terme moyen des années précédentes et aider à redresser la balance du commerce, qui, par suite d'une calamité inattendue est malheureusement aujourd'hui si fort contre nous.

Je suis, etc.

PARKENHAM.

### LE SÉMINAIRE DE ST-HYACINTHE.

Nous empruntons au *Journal de Québec* l'extrait suivant d'une correspondance sur les exercices littéraires du séminaire de St. Hyacinthe. Cet établissement qui a déjà acquis tant de popularité dans notre société, est comme on peut le voir, digne en tous points de sa haute réputation. Tous les jours on y introduit de nouveaux perfectionnements, des améliorations importantes; enfin dans cette maison, le progrès est à l'ordre du jour; c'est ce qui explique son immense succès et l'estime dont elle jouit. La voix du public, rendant hommage à l'excellence de cette institution, proclame qu'elle fait honneur au pays et lui rend d'important services.

Ce collège compte déjà près de 200 élèves et promet d'en augmenter encore beaucoup le nombre, s'il peut se procurer un local convenable. On se rappelle le don magnifique qui fut fait à la maison par un citoyen de St. Hyacinthe, d'une large étendue de terre. Sur cette terre on se propose de bâtir un nouveau collège. C'est afin de réaliser cette pensée que durant la dernière session, une allocation fut proposée par quelques membres de l'opposition, pour le séminaire de St. Hyacinthe. Mais le ministre qui trouve de l'argent pour toutes espèces d'améliorations à faire dans le Haut-Canada, n'en a pas à donner pour le Bas-Canada. Le séminaire de St. Hyacinthe fut inscrit sur les estimés pour £200 seulement, tandis qu'on donne £1100 à nous ne savons quel collège du Haut-Canada.

Malgré ce contretemps, nous ne doutons nullement que les espérances des honorables messieurs du séminaire de St. Hyacinthe ne se réalisent bientôt. Ils doivent avoir foi dans l'avenir car ils ont pour eux les sympathies du peuple. Déjà, nous dit-on, des souscriptions nombreuses leur arrivent. Près de £2000 ont été donnés par des citoyens généreux pour aider l'érection d'une maison nouvelle. Espérons qu'à sa prochaine session notre législature reconnaîtra ce qu'elle doit au séminaire de St. Hyacinthe et qu'elle fera sa part d'une œuvre qui doit être si utile au pays.

C'est le vingt du présent mois qu'ont commencé les exercices littéraires du collège de Saint Hyacinthe. Dans ce collège comme dans presque tous les collèges du pays, on enseigne la grammaire française, anglaise, latine et grecque, la versification, la littérature et la rhétorique. Les mathématiques, la physique, l'astronomie, l'architecture et la philosophie intellectuelle ont aussi leurs cours respectifs. Tous les élèves ont répondu avec aplomb et ont fait preuve

qu'ils possédaient leurs matières. La classe de syntaxe s'est distinguée par la manière dont elle a non pas expliqué le *De viris illustribus Romanis*, mais a fait le récit en français des principaux traits de la vie des hommes illustres Romains, chanté par un poète latin. Ces élèves n'ont pas eu d'autre livre entre les mains et ont composé leurs réponses eux-mêmes. L'histoire a été enseignée dans ce collège d'une manière nouvelle et bien avantageuse pour les étudiants. Le professeur d'histoire a donné des leçons, que les élèves ont suivies, et rédigées chacun suivant sa mémoire et le talent que la providence lui a donné pour cette étude. Par leurs réponses ils ont fait voir qu'ils ont su enchaîner et classer les faits et retenir ce qu'ils ont entendu et couché sur le papier.

La classe de littérature s'est distinguée par des citations variées des littérateurs espagnols, anglais, allemands, italiens et français. J'aurais désiré voir à ces examens quelques membres de la chambre d'assemblée pour les voir jouir du plaisir d'entendre débiter les meilleurs morceaux d'éloquence des orateurs parlementaires anglais, entr'autres de Chatam et de lord Brougham, etc., et des orateurs parlementaires français, depuis Mirabeau jusqu'à ceux de ce jour, de ce Mirabeau qui est le père de l'éloquence parlementaire française. Ils auraient admiré la force de ce discours, ou un homme par la puissance de sa parole arraché à l'aristocratie française le quart de tous ses biens. Ils auraient admiré les paroles du comte de Montalembert protestant contre les puissances du Nord envahissant la Pologne et contre toutes les puissances de l'Europe qui souffrent au 19e siècle le meurtre d'une grande nation.

Les physiciens ont répondu avec aplomb, et à-propos, et ont parfaitement réussi dans les quelques expériences dont j'ai été le témoin.

Les étudiants en philosophie après avoir répondu sur la métaphysique, ont été interrogés sur un traité des conventions, enseigné par M. l'abbé Desaulniers, qui fait honneur à son auteur et sera très-utile aux jeunes gens qui l'ont étudié.

Les exercices littéraires ont été terminés le premier jour par un entretien sur Naples et ses environs.

La dissertation qui nous a le plus intéressé est sans contredit la défense du moyen-âge, composée par le préfet des Etudes et débütée par les élèves de la maison.

Le temps du moyen-âge, a-t-il été un temps d'esclavage, d'ignorance, de misère? voilà le texte de cet entretien.

J'espère que Monsieur le préfet des Etudes voudra bien livrer au public cette dissertation dont chaque partie a mérité des applaudissements prolongés, et dont une partie bien dite, celle où il a justifié le moyen-âge d'avoir été un temps d'ignorance, en nous montrant la science renfermée dans les cloîtres, les abbayes, les monastères brillant de tout son éclat en Irlande, a fait l'admiration de toute l'assemblée. Puis comparant l'Irlande du 9e, 10e, 11e, 12e, 13e, 14, et du 16e siècle, riche, puissante, et éclairant les nations, à l'Irlande du 19e siècle, pauvre, privée de son industrie, et toujours attachée à sa foi après 200 ans de persécution, et repoussant de son sein ses enfants pour ne pas les voir mourir de faim, de misère et de peste; il a arraché des larmes à plus d'un des auditeurs et plus d'un a senti son cœur ému et animé des sentiments de la plus grande sympathie pour la malheureuse Irlande.

Voilà, M. le rédacteur, les occupations de ce collègue qui travaille avec une noble émulation à répandre les lumières. Si ce collègue vient après le séminaire de Québec, ancienne et glorieuse maison qui brille encore de tout l'éclat de la force de l'âge, et dont la réputation est justement méritée; après lui il tient le premier rang. Le séminaire de Québec se glorifie avec raison de son magnifique cabinet de physique dont le professeur sait si bien se servir pour l'avantage de ses élèves; il se glorifie de sa riche collection de minéraux et la réputation justement méritée de sa classe de mathématiques fait sa gloire. Le collège de St. Hyacinthe se distingue par le perfectionnement dans l'étude des langues, par ses cours d'histoire, des conventions et d'économie politique.

Ce collège canadien, avec plusieurs autres, sont la gloire du Canada, le défenseur des droits, des libertés des canadiens-français, par ce seul fait qu'il enseigne les sciences et les arts dans la langue française. Ce collège rencontrera la sympathie de tous les amis de notre nationalité.

Déjà le clergé du diocèse de Montréal a fait comprendre aux hommes qui conduisent actuellement la maison qu'ils ont sa confiance, et il leur ont souscrit la jolie somme de £1700, quoique trente curés ne l'aient pas encore visitée.

Si ce collègue rencontre l'appui du gouvernement, s'il peut réaliser la somme suffisante pour construire une nouvelle bâtisse, il prendra un nouvel accroissement, et devra renfermer des classes pour donner aux jeunes gens qui ne peuvent pas consacrer de longues années aux études, pour leur donner d'abord un cours d'études de trois ans. Puisse l'appel que M. le supérieur a fait à la sympathie des canadiens, être écouté de toutes les personnes influentes, et puisse-t-il obtenir l'effet désiré non seulement par les membres de cette maison, mais par tous ceux qui en connaissent le mérite et le bien qu'elle opère.

Je suis, M. le rédacteur,

Tout à vous,

L. T.

St. Césaire, 25 juillet, 1847.

EDUCATION.—L'éducation fait de grands progrès en Canada, depuis quelques années. A cette époque, nous recevons de tous côtés des nouvelles satisfaisantes, de nos écoles primaires des campagnes. Nous ne parlons pas de nos collèges, les journaux ont presque tous rapporté au long les détails des exercices littéraires des

excellentes maisons de Québec, St. Hyacinthe, L'Assomption, Ste. Anne, Nicolet, Ste. Thérèse, Collège Joliette, de Chambly, etc. Quant à nos communiants pour les filles, le nombre en augmente chaque année. Il y a quelques jours ont eu lieu les exercices et examens des Dames du Sacré-Cœur de St. Vincent de Paul, près Montréal. Ces examens ont été très brillants. Ceux des sœurs de Jésus-Marie de Longueuil ont été non moins intéressants. Une autre maison des sœurs de Jésus-Marie vient d'être fondée à Belœil, par l'aide du digne curé de cette paroisse M. Durocher. La maison compte déjà un grand nombre d'élèves. Combien ceux qui contribuent à la fondation de maisons d'éducation, méritent bien de la patrie; ce sont les bienfaiteurs du pays, car s'il est quelque chose dont le pays ait besoin, c'est l'éducation.

Quant à nos écoles primaires on nous dit que dans plusieurs localités elles sont très florissantes. Nous devons une mention particulière à celle de St. Marc, Rivière Chambly; C'est une école conduite par M. J. E. Labonté, secrétaire de l'association des instituteurs du district de Montréal. Tout le monde fait des éloges de la méthode d'enseignement de ce monsieur et des progrès des élèves. Une telle école fait honneur non seulement au professeur industrieux et intelligent qui la dirige mais aux Commissaires d'écoles de St. Marc, qui ont su apprécier un tel homme et lui donner l'encouragement libéral qu'il mérite.

### NOUVELLES DIVERSES.

NOUVELLE IMPORTANTE.—Le correspondant du *New-York Herald* à Washington, dit qu'en conséquence de quelques malentendus relativement au postage anglais par les steamers américains de Southampton, le gouvernement des Etats-Unis a donné avis au gouvernement anglais que les arrangements concernant la transmission des malles par les steamers Cunards, à travers les Etats-Unis au Canada, cesseront 3 mois après telle notification, conformément à une clause de ces arrangements et conventions.

Le *Herald* de ce matin annonce l'arrivée dans notre port, du brick *Fowler*, ayant à bord 195 tonneaux de fer pour le chemin de fer du St. Laurent et de l'Atlantique. Ce fer va être déchargé aujourd'hui au quai de la compagnie à Longueuil. C'est le second vaisseau qui apporte du fer pour cette compagnie cette année. Le premier fut l'*Annette*, qui en apporta 245 tonneaux. Un troisième vaisseau est en route pour Montréal avec le restant du fer nécessaire pour compléter le chemin du St. Laurent à Belœil sur le Richelieu. A propos, nous apprenons avec plaisir, que les travaux se poursuivent avec activité sur ce chemin. Plusieurs centaines d'hommes y sont engagés. Tout est prêt pour bâtir le pont à Belœil, et on espère que cette section du chemin qui s'étend de là au fleuve St. Laurent sera terminée et prête à entrer en opération le 1er octobre 1848.

COUR CRIMINELLE.—Hier a eu lieu le procès de Deborah Cowan, accusée du meurtre de son mari. Nos lecteurs se rappelleront que dans l'hiver dernier, nous leur avons donné les détails de cette affaire. Robert Cochran fut trouvé percé d'un outil au côté des Griffintown. Le meurtre ne put être prouvé contre la femme et elle fut acquittée. M. Drummond la défendait. Un individu du nom de James Dongan fut trouvé coupable de bigamie.

UN COUP DE LA FORTUNE.—On nous informe qu'un M. McDonald, ci-devant officier dans l'armée anglaise, et demeurant en cette ville, (qui était loin d'être dans l'aisance) vient d'être déclaré héritier du Duché de Tarentum et des domaines y attachés. Le Duché, nous dit-on, est en Italie et a été créé par Napoléon en faveur du célèbre général McDonald. Ce coup de la fortune qui jette M. McDonald dans la haute noblesse lui a été annoncé par Son Excellence lord Elgin.

Nous apprenons que le Dr. Fortin qui était à la Grosse-Île depuis cinq à six semaines est passé ici ce matin se rendant chez ses parents à Laprairie sérieusement malade du typhus. Il y avait lors de son départ au delà de 2000 malades à la quarantaine. Il en avait 400 sous ses soins pour sa part.

La santé publique est assez bonne à Montréal depuis le commencement de la semaine. Voici le rapport des malades et morts à l'hôpital de la Pointe St. Charles :

Jeudi, 12 août 1847.	
Malades, Hommes.....	575
“ Femmes.....	431
“ Enfants.....	173
Total...1179	
Morts hier, Hommes.....	4
“ Femmes.....	4
“ Enfants.....	4
Total... 12	

Une course au trot a eu lieu avant-hier au pavillon St. Pierre entre la jument grise de M. Dumais et le cheval Shark de M. W. Prendergast. La première course a été remportée par la jument et les deux secondes par Shark qui a gagné la moitié de la longueur du cou. Au deux dernières l'espace a été parcouru en 2 minutes 45 secondes.

Les courses annuelles de Montréal sont annoncées pour mardi le 17, mercredi le 18, et jeudi le 19 août.

LA LYRE CANADIENNE.—Nous avons reçu la première livraison de cette jolie publication. C'est un choix de chansons françaises et cana-

diennes, qui seront accompagnées de musique. On y trouvera à côté des gais refrains de nos aïeux, la romance du jour la plus en vogue. Nous n'avons pas besoin de dire que tout le monde voudra se procurer ce petit ouvrage, qui portera la joie et la gaieté dans nos maisons, et qui par la modicité du prix de la souscription est à la portée de tous. *— Voir l'annonce.*

Nous avons la douleur d'annoncer la mort de M. le Grand-Vicaire Hudon, décédé hier soir vers onze heures. C'est une grande perte pour le pays, l'Évêché et le clergé. M. Hudon est la victime de son zèle à secourir les malheureux Irlandais émigrés. Il est mort des fièvres. Nous espérons qu'on nous communiquera une notice biographique de ce digne et vertueux prêtre. Mgr. de Montréal, nous regrettons d'apprendre, est tombé malade hier.

LE COMTÉ DE CHAMPLAIN.—Le bruit court et on le dit fondé, que l'exécutif a sommé M. Guillet de résigner son siège, ou bien de perdre sa place d'Agent des biens des Jésuites. Nous ne savons ce que fera M. Guillet mais nous sommes certains que le comté de Champlain fera son devoir et ne se laissera pas vendre et acheter ainsi.

Nos voisins de la Nouvelle-Ecosse sont maintenant occupés à faire leurs élections générales. MM. Howe et Mott sont les deux candidats radicaux pour le comté de Halifax; et M. Gray et Lawson les candidats conservatifs. Pour la ville, les candidats radicaux, sont MM. McNab et Doyle; les conservatifs MM. Uniacke et Grassie.

MAGNIFIQUE SPÉCULATION.—Nous appelons l'attention publique sur l'annonce publiée depuis quelque temps dans nos colonnes; c'est la vente par tirage au sort d'une belle propriété appartenant à M. J. E. Guibault, et située à Longueuil près du village. La situation avantageuse de cette terre, si près de Montréal, voisine du débarcadère du chemin de fer du St. Laurent et de l'Atlantique, offre une occasion favorable de spéculer. La valeur de cette propriété augmente tous les jours. Les lots pourront devenir plus tard d'un haut prix. Ceux qui veulent acquérir un lot pour bâtir à la campagne, près de la ville, ne pourraient trouver une plus charmante situation pour passer la belle saison. Les communications entre les deux rives du fleuve St. Laurent sont déjà régulières, mais lorsque le chemin de fer sera terminé, il y aura encore un steamer de plus. Nous avons examiné les plans; les lots sont assez spacieux pour faire un joli établissement, les conditions sont faciles, et les titres incontestables. *— Voir l'annonce.*

Théâtre Royal.—Le théâtre continue à attirer la foule et nous en sommes bien aises les efforts de M. Skerrett le directeur rencontrent un bien légitime succès. Cette semaine LES VOULEURS de Shiller, HAMLET et MACBETH de Shakespeare ont fait fureur. Mais comme on peut le voir par l'annonce de ce jour, l'entrepreneur directeur nous annonce rien moins que les Danseuses Viennoises, ces admirables petites filles qui ont déjà rempli l'Europe et l'Amérique de leur gloire et de leur hauts faits dans l'art chorégraphique. Il est probable qu'elles seront à Montréal assés tôt pour danser lundi soir; et que le public se portera en foule, car pour indemniser M. Skerrett, il faudrait une salle comble chaque soir.

ÉMEUTE A KINGSTON.—Le 2 août des désordres d'une nature grave ont eu lieu à Kingston. Un prêtre catholique qui avait été insulté la veille dans l'exercice de ses fonctions par des marins appartenant au steamboat *Princess Royal*, s'adressa au capitaine de ce navire pour obtenir réparation. A la suite de quelques explications l'équipage renouela ses insultes, et quelques amis du prêtre prirent fait et cause pour lui. Le capitaine a été gravement maltraité, et la force armée a dû intervenir. On a cherché à amener une transaction, mais le capitaine et les propriétaires du bateau persistent à vouloir porter plainte.

Trois enfants se sont noyés hier après-midi vers 4 heures, en canotant devant la ville. Ils suivaient un bateau à vapeur, quand tout à coup le canot chavira et les petits malheureux disparurent. On ne sait pas leurs noms.

Les nouvelles qui nous arrivent du Haut-Canada disent que les Irlandais émigrés y portent partout la fièvre et la désolation. A Kingston, il y a déjà 800 malades; à Toronto, Hamilton et dans d'autres villes, il y en a en proportion. Les journaux jettent les haut cris; c'est peine perdue. Le Canada par le temps qui court, est destiné à recevoir la peste, la fièvre et la famine!

DÉCISION IMPORTANTE POUR LES JEUNES FILLES.—La cour suprême de Pennsylvanie vient de décider qu'à l'avenir l'engagement ou promesse de mariage, ne pourrait plus se prouver par induction et devrait, pour donner droit à un recours contre son non accomplissement, avoir été formellement exprimée. Désormais, par conséquent, les visites fréquentes et les promenades au clair de la lune n'auront plus la signification compromettante qu'on leur donnait jusqu'à présent. Comme le dit un de nos confrères américains, il faudra que la jeune fille amène l'adorateur au "point précis," et lui pose nettement la question, de manière qu'il soit forcé de répondre oui ou non à haute et intelligible voix.

HORTICULTURE.—Nous avons déjà eu occasion plusieurs fois d'entretenir nos lecteurs de cette intéressante et importante partie de la culture, si longtemps négligée en ce pays.

A la dernière exposition des fruits qui a eu lieu la semaine dernière au Marché Bonsecours on a eu la curiosité de peser quelques-unes des grosseilles qui ont été exhibées et l'on s'en est trouvé du poids de 18 gros et 7 grains et d'autres de 15 et 17.

L'état de la Grosse-Ile est, dit-on alarmant; il y avait lundi 2240 malades, et la proportion des mortalités dépassait la moyenne ordinaire.

Un gardien fidèle et courageux.—Un homme, employé à garder la nuit le chantier de M. Tibbets, était à son poste lundi soir, lorsqu'il vit sur une pile de bois deux hommes dont la présence dans ce lieu, à une heure très avancée, lui parut très suspecte.

LE RÉGIME DE LA COMMUNAUTÉ.—Une jeune femme comparait avant-hier, devant le juge Drinker, pour répondre à une plainte portée contre elle par son mari.

—Le gouvernement a fait publier, dans les journaux du 6, le tableau des recettes de toute nature faites pendant le trimestre finissant le 5 juillet.

Table with 2 columns: Category and Amount. Includes Douanes, Excise, Timbre, Taxes, Impôt foncier, Poste, Recettes diverses, Prêts etc., Remboursement d'avances.

Table with 2 columns: Category and Amount. Includes Remboursements d'avances, Douanes, Recettes diverses, Argent venant de Chine, Augmentation.

—On écrit de la Haye (Hollande), le 12 juin, Le Roi, la Reine et les membres de la famille royale ont envoyé de riches présents à Mlle Rachel.

DIX DOLLARS POUR UN BAISER.—La semaine dernière, un nommé William Sayder a été condamné, à Sussex, à une amende de dix dollars, pour avoir pris un baiser à miss Phebe L....

—Le gouvernement a, dit-on, accordé l'autorisation de transporter en France le corps du comte de Saint Leu, ancien roi de Hollande, et celui de son fils aîné, mort en 1831.

PROCÉDÉS DU BUREAU DE SANTÉ.

Une assemblée du Bureau de Santé eut lieu ce soir à sept heures conformément à l'avis.

Les minutes de la dernière assemblée ayant été lues furent confirmées.

M. Spiers fait rapport que la pointe St. Charles était dans un très mauvais état provenant d'une trop grande accumulation d'émigrés dans un état de malpropreté.

Sur motion de M. T. S. Brown, secondé par M. T. Peltier: Résolu, — Qu'une adresse soit présentée au conseil de ville le priant de vouloir bien abolir et dissoudre le Bureau de Santé en autant que ses pouvoirs sont trop limités.

Résolu en amendement, — Qu'à l'avenir au lieu de s'assembler trois fois par semaine, ce bureau s'assemble une fois par semaine, et ce, le lundi soir à l'heure ordinaire.

Cet amendement fut négatif. Pour MM. Grenier, Spiers, Dr. Peltier, Dr. David, Dr. Sewell, contre MM. Peltier, Brown, Dr. Richeleu, Dr. Charlebois, Damour, Dr. Brousseau.

Résolu en amendement, — Que ce bureau s'ajourne ce soir à jeudi prochain à 7 heures P. M.; sur quoi les membres seront notifiés et que la résolution ci-dessus soit prise en considération ce soir là.

La division ayant eu lieu il fut unanimement agréé; à l'exception du Dr. David qui vota contre.

Sur motion de M. Brown, secondé par M. Spiers.

Résolu, — Qu'un comité de 5 membres soit nommé pour faire rapport à la prochaine assemblée sur l'état sanitaire de la cité et tout ce qui a rapport, et aussi sur la situation dans laquelle se trouve placé le Bureau de Santé, le dit comité composé des Messrs. suivants, savoir: Dr. M. Brown, T. Peltier, Dr. Sewell, Dr. Peltier, et Dr. David.

Sur motion de M. Peltier, secondé par le Dr. Richeleu:

Résolu, — Que le salaire du Secrétaire de ce Bureau soit fixé à dix cheilins courant per diem; et que la présente résolution soit transmise au conseil de la cité.

Une lettre du Dr. Crawford Commissaire adressée à l'hon. J. E. Mills Maire de cette cité, contenant un rapport sur l'état des apprentis hôpitaux, fut lue.

Le Bureau s'ajourna. J. P. PLAMONDON, Secrétaire.

DERNIÈRES NOUVELLES DU MEXIQUE.—Le GÉNÉRAL SCOTT A MEXICO.—Une dépêche télégraphique de la Nouvelle-Orléans, annonce que le général Scott est entré à Mexico, après avoir livré une bataille à huit milles de la ville.

Correspondance. A. B. écr., St. Pierre les Becquets. J'en suis fâché, votre compte est dû. Si vous ne payez d'ici au 1er sept. les journaux sont discontinués.

Naissances. En cette ville, le 9, la dame de Théodore Hart, écrivain, a mis au monde un fils.

Mariages. En cette ville, mercredi le 11 courant, par messire Fay, Edouard Denis Dénéchaud, écrivain, fils de feu Claude Dénéchaud, écrivain, ci-devant de Québec, à Mlle. Sophie, fille du major John McCallum, de cette cité.

En cette ville, le 9 du courant à l'Eglise de l'Hôpital Général, par le Révérend M. C. F. Cazeau Secrétaire de Mgr. L'archevêque de Québec, Charles J. E. Gauthier, écrivain, Maître de Poste de Pincourville, paroisse Assomption, Etat de la Louisiane, à Delle, Marie Adeline Macdonald deuxième fille de Ronald Macdonald, écrivain, de cette ville, ci-devant Rédacteur du Canadien.

A la Petite Côte près de cette ville, le 5, par le Révérend M. McGill, Peter Lamond, écrivain, de Kingston, à Coroline Eliza, fille de feu John Spalding, écrivain.

En cette ville, dimanche à 11 heures du soir, à la résidence de sa mère, rue St. George, Dlle. Marie-Agnès McDonald, âgée de 20 ans, 2 mois et 6 jours, fille de feu Andrew Skene McDonald, écrivain. Elle est morte du Typhus qu'elle contracta à l'Asile des orphelins émigrés où elle a veillé pendant plusieurs nuits les malades. Elle était pieuse, modeste, humble et elle est morte victime de son dévouement.

En cette ville, le 8, James Doherty, âgé de 17 ans. Au faubourg St. Laurent de cette ville, le 7, M. François Prud'homme, ancien et respectable citoyen de cette ville, âgé de 56 ans et 8 mois.

A St. Charles, rivière Chambly, le 5, Francis Mount, écrivain, âgé de 61 ans, fils aîné de feu le chirurgien de l'état Major Mount, il laisse une veuve et des enfants pour déplorer sa perte; il avait été major de milice, magistrat et commissaire des petites causes.

Le 5 du courant dans la paroisse de Kamouraska, sincèrement regrettée de ses parents et de tous ceux qui la connaissent, dame Zoé Sirois, épouse de Sieur Joseph Roy dit Desjardins, marchand. Elle laisse un époux inconsolable et trois enfants en bas âge. Son corps a été inhumé le 7 dans l'église de la dite paroisse.

A Beauport, le 27 du mois dernier, après quelques jours de maladie, George, âgé de 14 ans, fils de M. Joseph Latouche, maître-maçon.

THEATRE ROYAL, QUARRE DALHOUSIE.

CE SOIR, VENDREDI, Sera répétée la Tragédie de Shakespeare MACBETH.....M. ANDERSON.

Mlle. St. Clair dansera un pas seul. LA SOIRÉE SERA TERMINÉE PAR FORT OUF. Pour les détails voir le programme.

THEATRE ROYAL, Les danseuses VIENNOISES.

M. SHERRETT à l'honneur d'annoncer au public qu'il vient de conclure un arrangement avec les célèbres DANSEUSES VIENNOISES, (POUR SIX SOIRS SEULEMENT.)

Ce charmant bataillon consiste en 48 petites filles tout à fait gentilles et élégantes qui ont déjà paru dans les principales villes de l'Europe et de l'Amérique, et qui ont excité partout le plus grand enthousiasme, l'étonnement et l'admiration. Leurs danses classiques et gracieuses, leurs jolis regards et leurs hauts faits artistiques ont partout été regardés comme LA PLUS GRANDE MERVEILLE DE L'EPOQUE. D'autres engagements empêcheront qu'elles ne demeurent plus longtemps et elles ne paraîtront sur notre Théâtre que SIX SOIRS SEULEMENT.

En conséquence des frais considérables de cet engagement, le prix sera comme suit: Loges, 5s., Pits, 3s.9. Slips, 2s.6d., Galeries, 1s.3d. Toutes les entrées de compliment sont suspendues, la presse exceptée. On donnera avis de leur première soirée.—13 août 1847.

BANQUE DU PEUPLE.

LES ACTIONNAIRES de cette Institution sont notifiés qu'un DIVIDENDE SEMI-ANNUEL de 2 1/2 pour cent a été déclaré ce jour sur le Capital payé, payable le ou après le 1er SEPTEMBRE prochain.

Les LIVRES de TRANSPORTS seront clos depuis le 15 courant jusqu'au 1er Septembre prochain. Par ordre, B. H. LEMOINE, Caissier.

LA LYRE CANADIENNE.

Répertoire des meilleures Chansons et Romances du jour.

On peut maintenant se procurer la 1ère livraison de cette publication en s'adressant au Gardien de la Chambre de Lecture de l'Institut Canadien, rue St. Gabriel, et à la Librairie Catholique de J. B. Rolland, 21, rue St. Vincent.

Par L. J. Harkin. MUSEUM A VENDRE, Le Soussigné a reçu instruction de vendre par Encan, VENDREDI, le 20 AOUT courant, le MUSEUM ITALIEN OU CABINET DE CURIOSITÉS appartenant aux héritiers de feu JOSEPH CAJETAN LE BLANC, écrivain, réunissant une belle collection D'OBJETS RARES ET CURIEUX.

DR. STARNES, Prend la liberté d'annoncer aux citoyens de Montréal qu'il vient d'ouvrir un OFFICE au No. 58 de la rue St. Laurent, Faubourg St. Laurent, où on pourra le voir à toute heure.

EAU DE ST. LEON. RECEMMENT reçu et à vendre par le Soussigné quelques Douzaines de Bouteilles d'EAU des Sources de St. Léon. L. J. HARKIN.

SPECULATION. La plus belle spéculation qui se soit jamais présentée est maintenant offerte au public. Pour la modique somme de £20, payable en 3 payemens et sans intérêt, on peut devenir propriétaire sur titre incontestable d'une très belle maison (Cottage) avec Terrain, Jardin et Dépendances à l'avenant estimé à £100 qui ont été déjà refusés, ou d'un Lot de pas moins de 50 pieds sur 135 pieds sur une rue de 60 pieds de largeur. Cette propriété située à Longueuil, la terre voisine de celle de l'église Anglaise, deuxième du terrain du chemin de fer, et la quatrième des fortifications du gouvernement sur notre beau St. Laurent, vis-à-vis la traversée des steamers, qui font la traversée tous les jours entre cette ville et Longueuil est l'un des plus beaux sites désirables tant sous le rapport sanitaire que sous celui de l'utilité et de l'agréable, elle a été divisée en 200 lots propres à bâtir par 200 souscripteurs à £20 chaque.

Reclamation. On demande des informations sur des VEUVES ou des ENFANTS-MALES de personnes, qui auraient rendu quelques services au gouvernement des Etats-Unis durant la guerre de 1776.

RECLAMATIONS Contre le Gouvernement des Etats-Unis pour Services ou Fournitures durant la guerre de 1776.

On demande des informations de la veuve ou des héritiers de feu THIMOTHE DROLET, de la veuve ou des héritiers SANSFAÇON. Cette dernière a demeuré longtemps à Verchères, s'est mariée en seconde noces et demeurait l'année dernière à St. Sulpice.

On suppose que les veuves ou quelques enfants de feu Thimothé Drolet ou d'Abraham Ferdinand sont quelque part aux environs de Montréal.

Ces familles et bien d'autres ont des réclamations à exercer contre le gouvernement des Etats-Unis; pour cela il faut que le mari ou la femme ne soient pas morts avant 1831. Les enfants-mâles peuvent réclamer. (Affranchir les lettres et s'adresser au bureau de la Revue Canadienne). 3 août.

PONT DE ST. EUSTACHE. Les Soussignés ayant obtenu le privilège de construire un PONT sur la rivière Jésus, entre St. Eustache et Ste. Rose, au village de St. Eustache, demandent qu'il leur soit permis de plans et devis pour la construction du dit pont conformément aux exigences de l'acte qui leur en confie le privilège.

MEUNIER & TONNELIER. On a besoin à la distillerie de Laprairie, d'un MEUNIER capable et bien recommandé et d'un TONNELIER. S'adresser à Montréal au Bureau de la Brasserie Pigeon ou sur les lieux à A & T. SAUVAGEAU.

EAUX DES SOURCES DE VARENNES. Le Soussigné avertit le public qu'il a été nommé AGENT pour cette ville, pour la vente des eaux saluaires des SOURCES DE VARENNES. Ceux qui désirent s'en procurer voudront bien s'adresser au No. 83 rue Craig. Wm. McDONALD.

SEL. EN Magasin et attendu: 10,000 MINOTS de SEL de Liverpool, 1000 barils et sacs do do, 1000 do SEL FIN do do. C. R. RADENHURST, 32, rue St. François-Xavier.

BOTTES ET SOULIERS. Le Soussigné informe ses amis et le public, qu'il a engagé plusieurs bons ouvriers comme cordonniers et qu'il aura toujours à vendre un bel assortiment des meilleures BOTTES et des meilleurs SOULIERS, à des prix raisonnables, à l'enseigne de la Botte Rouge, Place Jacques Cartier. T. CADOTTE.

BANQUE D'EPARGNE DE LA CITE ET DISTRICT DE MONTRÉAL. PATRON: Mongr. l'Evêque Catholique de Montréal. Bureau des Directeurs, W. Workman, Président, A. LaRoque, V. Président, John E. Mills, Jacob DeWitt, Joseph Bourret, P. Beaubien, T. Drummond, Judah.

AVIS est par les présentes donné que cette institution paiera CINQ PAR CENT sur tous les Dépôts. Les Dépôts sont reçus tous les jours de dix à trois heures et de six à huit heures dans les soirées des samedis et lundis (les fêtes exceptées). Les applications pour autres affaires requérant l'attention du Bureau doivent être envoyées les Jedis ou Vendredis, vu que le Bureau des Directeurs se réunit régulièrement tous les samedis.

LA BANQUE D'EPARGNE DE LA CITE DE MONTRÉAL. EX TRAIT. 1er avril 1847. BALANCE due aux Dépositaires à cet date, par état: £29350 3 9

LA BANQUE D'EPARGNE DE LA CITE DE MONTRÉAL. EX TRAIT. 1er avril 1847. BALANCE due aux Dépositaires à cet date, par état: £29350 3 9

Montant déposé depuis le 1er avril à cette date: £41447 18 6

Augmentation depuis le 1er avril: £20067 5 0

Balance au aux dépositaires ce jour: £49417 8 9

CANAL LACHINE. Avis est par les présentes donné que l'eau sera en service dans le CANAL LACHINE jusqu'à samedi soir le huit août prochain; et qu'après cette date la navigation à travers le canal sera suspendu jusqu'à ce qu'un avis ultérieur soit donné.

A VENDRE OU A LOUER AU BASSIN DE CHAMBLY. UN EMPLACEMENT de 200 pieds de front sur même profondeur, avec une maison, de 60 pieds, magasin, hangar et jardin, etc.

CORPORATION DE MONTRÉAL. BUREAU DU TRÉSORIER DE LA CITE, Hôtel-de-Ville, 26 juillet 1847. Avis est par le présent donné que les LIVRES de COTISATIONS pour l'année courante ont été réunis et mis au Bureau du Trésorier de la Cité, et les propriétaires ou autres qui sont taxés sur ces livres sont priés de payer immédiatement. Si quelque personne se considère surchargée par la taxe imposée sur sa propriété réelle ou personnelle, elle peut, pendant trois semaines à compter de cette date, soumettre sa plainte en s'adressant par écrit à un comité nommé pour s'enquérir des surcharges, accompagné des baux et autres titres.



VENDEMENTI EXPOSAS. A LA FOLLE ENCHÈRE. Montréal, à savoir: SERAPHIM LEDUC, de la No. 2196, paroisse de St. Laurent, dans le district de Montréal, cultivateur, comme ayant épousé Delina Pilon, et la dite Delina Pilon, son épouse par lui dument autorisée à poursuivre la présente action étaient demandeurs; et PIERRE PILON, ci-devant de la paroisse de la Pointe Claire, dans le district de Montréal, et maintenant de la paroisse de St. Timothée, dans le dit district, cultivateur, était défendeur, et le dit Pierre Pilon demandeur en garantie; contre VITAL MALLET, de la paroisse de la Pointe Claire, dans le district de Montréal, cultivateur, défendeur en garantie. La terre saisie ci-dessus décrite, comme appartenant au dit Vital Mallet, et mentionnée et décrite dans la cédule annexée au dit writ comme suit, savoir: 1. Une terre, située dans la paroisse de la Pointe Claire, dans le district de Montréal, de trois arpents de largeur, sur trente-six arpents de profondeur, le tout plus ou moins, tenant par devant au chemin du Roi, derrière à Jacques Jemette dit Carrière, d'un côté au nord est au lot numéro deux, ci-après désigné, et d'autre côté au sud ouest à la veuve Augustin Pilon, avec maison et bâtiments dessus construits, sauf et excepté les emplacements des nommés Joseph Biron, Amable Brisbois, Joseph Huneau et Felix Amesse, tels qu'ils sont actuellement clos, avec droit néanmoins pour l'adjudicataire ou les adjudicataires, de passer en tout temps tant à pieds qu'en voiture sur le terrain du dit Amesse, avec aussi pour l'adjudicataire ou les adjudicataires, le droit d'un chemin de voiture sur la terre voisine numéro deux, ci-après désigné, pour aller sur le haut de la dite terre numéro un désignée au procès verbal saisie en cette cause en ayant soin de ne faire aucun dommage, et de bien fermer les barrières.

VENDEMENTI EXPOSAS. A LA FOLLE ENCHÈRE. Montréal, à savoir: SERAPHIM LEDUC, de la No. 2196, paroisse de St. Laurent, dans le district de Montréal, cultivateur, comme ayant épousé Delina Pilon, et la dite Delina Pilon, son épouse par lui dument autorisée à poursuivre la présente action étaient demandeurs; et PIERRE PILON, ci-devant de la paroisse de la Pointe Claire, dans le district de Montréal, et maintenant de la paroisse de St. Timothée, dans le dit district, cultivateur, était défendeur, et le dit Pierre Pilon demandeur en garantie; contre VITAL MALLET, de la paroisse de la Pointe Claire, dans le district de Montréal, cultivateur, défendeur en garantie. La terre saisie ci-dessus décrite, comme appartenant au dit Vital Mallet, et mentionnée et décrite dans la cédule annexée au dit writ comme suit, savoir: 1. Une terre, située dans la paroisse de la Pointe Claire, dans le district de Montréal, de trois arpents de largeur, sur trente-six arpents de profondeur, le tout plus ou moins, tenant par devant au chemin du Roi, derrière à Jacques Jemette dit Carrière, d'un côté au nord est au lot numéro deux, ci-après désigné, et d'autre côté au sud ouest à la veuve Augustin Pilon, avec maison et bâtiments dessus construits, sauf et excepté les emplacements des nommés Joseph Biron, Amable Brisbois, Joseph Huneau et Felix Amesse, tels qu'ils sont actuellement clos, avec droit néanmoins pour l'adjudicataire ou les adjudicataires, de passer en tout temps tant à pieds qu'en voiture sur le terrain du dit Amesse, avec aussi pour l'adjudicataire ou les adjudicataires, le droit d'un chemin de voiture sur la terre voisine numéro deux, ci-après désigné, pour aller sur le haut de la dite terre numéro un désignée au procès verbal saisie en cette cause en ayant soin de ne faire aucun dommage, et de bien fermer les barrières.

VENDEMENTI EXPOSAS. A LA FOLLE ENCHÈRE. Montréal, à savoir: SERAPHIM LEDUC, de la No. 2196, paroisse de St. Laurent, dans le district de Montréal, cultivateur, comme ayant épousé Delina Pilon, et la dite Delina Pilon, son épouse par lui dument autorisée à poursuivre la présente action étaient demandeurs; et PIERRE PILON, ci-devant de la paroisse de la Pointe Claire, dans le district de Montréal, et maintenant de la paroisse de St. Timothée, dans le dit district, cultivateur, était défendeur, et le dit Pierre Pilon demandeur en garantie; contre VITAL MALLET, de la paroisse de la Pointe Claire, dans le district de Montréal, cultivateur, défendeur en garantie. La terre saisie ci-dessus décrite, comme appartenant au dit Vital Mallet, et mentionnée et décrite dans la cédule annexée au dit writ comme suit, savoir: 1. Une terre, située dans la paroisse de la Pointe Claire, dans le district de Montréal, de trois arpents de largeur, sur trente-six arpents de profondeur, le tout plus ou moins, tenant par devant au chemin du Roi, derrière à Jacques Jemette dit Carrière, d'un côté au nord est au lot numéro deux, ci-après désigné, et d'autre côté au sud ouest à la veuve Augustin Pilon, avec maison et bâtiments dessus construits, sauf et excepté les emplacements des nommés Joseph Biron, Amable Brisbois, Joseph Huneau et Felix Amesse, tels qu'ils sont actuellement clos, avec droit néanmoins pour l'adjudicataire ou les adjudicataires, de passer en tout temps tant à pieds qu'en voiture sur le terrain du dit Amesse, avec aussi pour l'adjudicataire ou les adjudicataires, le droit d'un chemin de voiture sur la terre voisine numéro deux, ci-après désigné, pour aller sur le haut de la dite terre numéro un désignée au procès verbal saisie en cette cause en ayant soin de ne faire aucun dommage, et de bien fermer les barrières.

VENDEMENTI EXPOSAS. A LA FOLLE ENCHÈRE. Montréal, à savoir: SERAPHIM LEDUC, de la No. 2196, paroisse de St. Laurent, dans le district de Montréal, cultivateur, comme ayant épousé Delina Pilon, et la dite Delina Pilon, son épouse par lui dument autorisée à poursuivre la présente action étaient demandeurs; et PIERRE PILON, ci-devant de la paroisse de la Pointe Claire, dans le district de Montréal, et maintenant de la paroisse de St. Timothée, dans le dit district, cultivateur, était défendeur, et le dit Pierre Pilon demandeur en garantie; contre VITAL MALLET, de la paroisse de la Pointe Claire, dans le district de Montréal, cultivateur, défendeur en garantie. La terre saisie ci-dessus décrite, comme appartenant au dit Vital Mallet, et mentionnée et décrite dans la cédule annexée au dit writ comme suit, savoir: 1. Une terre, située dans la paroisse de la Pointe Claire, dans le district de Montréal, de trois arpents de largeur, sur trente-six arpents de profondeur, le tout plus ou moins, tenant par devant au chemin du Roi, derrière à Jacques Jemette dit Carrière, d'un côté au nord est au lot numéro deux, ci-après désigné, et d'autre côté au sud ouest à la veuve Augustin Pilon, avec maison et bâtiments dessus construits, sauf et excepté les emplacements des nommés Joseph Biron, Amable Brisbois, Joseph Huneau et Felix Amesse, tels qu'ils sont actuellement clos, avec droit néanmoins pour l'adjudicataire ou les adjudicataires, de passer en tout temps tant à pieds qu'en voiture sur le terrain du dit Amesse, avec aussi pour l'adjudicataire ou les adjudicataires, le droit d'un chemin de voiture sur la terre voisine numéro deux, ci-après désigné, pour aller sur le haut de la dite terre numéro un désignée au procès verbal saisie en cette cause en ayant soin de ne faire aucun dommage, et de bien fermer les barrières.

VENDEMENTI EXPOSAS. A LA FOLLE ENCHÈRE. Montréal, à savoir: SERAPHIM LEDUC, de la No. 2196, paroisse de St. Laurent, dans le district de Montréal, cultivateur, comme ayant épousé Delina Pilon, et la dite Delina Pilon, son épouse par lui dument autorisée à poursuivre la présente action étaient demandeurs; et PIERRE PILON, ci-devant de la paroisse de la Pointe Claire, dans le district de Montréal, et maintenant de la paroisse de St. Timothée, dans le dit district, cultivateur, était défendeur, et le dit Pierre Pilon demandeur en garantie; contre VITAL MALLET, de la paroisse de la Pointe Claire, dans le district de Montréal, cultivateur, défendeur en garantie. La terre saisie ci-dessus décrite, comme appartenant au dit Vital Mallet, et mentionnée et décrite dans la cédule annexée au dit writ comme suit, savoir: 1. Une terre, située dans la paroisse de la Pointe Claire, dans le district de Montréal, de trois arpents de largeur, sur trente-six arpents de profondeur, le tout plus ou moins, tenant par devant au chemin du Roi, derrière à Jacques Jemette dit Carrière, d'un côté au nord est au lot numéro deux, ci-après désigné, et d'autre côté au sud ouest à la veuve Augustin Pilon, avec maison et bâtiments dessus construits, sauf et excepté les emplacements des nommés Joseph Biron, Amable Brisbois, Joseph Huneau et Felix Amesse, tels qu'ils sont actuellement clos, avec droit néanmoins pour l'adjudicataire ou les adjudicataires, de passer en tout temps tant à pieds qu'en voiture sur le terrain du dit Amesse, avec aussi pour l'adjudicataire ou les adjudicataires, le droit d'un chemin de voiture sur la terre voisine numéro deux, ci-après désigné, pour aller sur le haut de la dite terre numéro un désignée au procès verbal saisie en cette cause en ayant soin de ne faire aucun dommage, et de bien fermer les barrières.

BRASSERIE PIGEON.

LES Soussignés étant obligés de se tenir ouvert à leurs vœux du point du courant où se trouve leur bière d'été, informent respectueusement les personnes qui désirent leur transmettre des ordres, qu'elles doivent les adresser au Bureau de Poste où leurs vendeurs passent régulièrement tous les jours.

MAISON PARKER. SOURCES DE CALEDONIA.

M. A. PARKER, qui vient d'ouvrir sa maison pour la réception des voyageurs, prend la liberté d'annoncer à ceux qui voudront bien le patronner que rien ne sera épargné pour rendre leur séjour chez lui agréable et confortable à la fois.

AVIS.

LES CENSITAIRES de l'île de Montréal, de St Sulpice et du Lac des Deux Montagnes sont avisés. 1. Que le délai de sept années accordé par l'Ordonnance 3e. Vict. ch. XXX (8 Juin 1810) pour le paiement des arrérages de LOTS ET VENTES étant expiré le 8 courant, les dits Lots et Ventes sont maintenant exigibles.

IMPRIMERIE de la REVUE CANADIENNE.

On exécute à ce bureau toutes sortes d'impressions, soit le plus court délai, à des prix réduits. Au désir des abonnés, les impressions sont faites en Encre persienne, en Or et en Bronze.

COURS DE LANGUE FRANCAISE EN 60 LEÇONS.

LE Soussigné à l'honneur d'informer les familles Canadiennes, les Dames et Messieurs de cette Cité et des environs qu'il commencera ce jour'hui, un cours suivi et raisonné sur l'art difficile d'écrire la langue Française grammaticalement; il se flatte de pouvoir donner ce nouveau mode d'enseignement en SOIXANTE LEÇONS.

CHS. H. LASSISERAYE. Montréal, 30 juin, 1847.

ECOLE DE MEDECINE ET DE CHIRURGIE DE MONTREAL.

L'ECOLE de Médecine et de Chirurgie de Montréal donne avis que les chaires de "Médecine Légale" et de "Pratique de Médecine" seront mises au concours le 14 JUILLET prochain, à 11 heures A.M. Le Concours aura lieu dans l'INSTITUTION rue St. Urbain.

UN SECOND CONCOURS, au même lieu, à la même heure, aura lieu le 16me JUILLET afin d'élire des professeurs d'Anatomie et de matière médicale. 18 juin.

LIVRES NOUVEAUX.

MAINTENANT en vente, à Librairie des sous-signés, une collection considérable de livres, propres à être donnés EN PRIX ou former le fond d'une BIBLIOTHEQUE DE PAROISSE, parmi lesquels se trouvent les ouvrages suivants: Bibliothèque de la Jeunesse Chrétienne, in 8o, 35 vol. dans la collection

LIBRAIRIE CANADIENNE, Rue St. Vincent, No. 3. 18 juin, 1847.

ARRANGEMENTS POUR 1847. LE RICHELIEU, CAPITAINE J. F. SINCENNES.

FERA, pendant la saison, DEUX VOYAGES par semaine régulières entre CHAMBLAY et MONTREAL, touchant aux places suivantes sur sa route, savoir:

Table with columns: PLACES DE DEPARTS, DE MONTREAL, DE CHAMBLAY. Lists departure times for various locations like Soré, St. Ours, St. Denis, St. Charles, Belœil, St. Mathias, Chamblay.

AGENTS: Soré..... J. MONDOR, St. Charles..... J. L. HEBERT, Chamblay..... J. O. BUNKER. 18 mai.

ETABLISSEMENT CANADIEN DE FERRONNERIE, ENSEIGNE de la CHARRUE DOREE. No. 91, Cois des rues St. Paul et St. Denis.

LE Soussigné a reçu par les derniers arrivages un assortiment complet et général de toute espèce d'articles, en fait de ferronnerie, quincaillerie etc., etc. —AUSSI.— Huiles, Vitres, Peintures, etc., etc., auquel il invite l'attention des marchands de la campagne, de ses amis et du public en général. 18 juin, 1847. JANVIER H. TERROUX.

ROMUALD TRUDEAU, APOTHECAIRE. A transporté sa Pharmacie du No. 106, rue St. Paul au No. 111, au coin de la rue St. Jean-Baptiste.—18 mai

AUX MARCHANDS.

UNE personne de grande expérience dans la tenue des livres, désire s'employer DEUX ou TROIS HEURES par jour, dans une maison de commerce de cette ville, ou elle s'occuperait des comptes. S'adresser au bureau de cette feuille aux initiales P. D. 10 juillet, 1847.

AUX ARTISANS DU CANADA.

UNE EXPOSITION et une VENTE d'articles de MECANISME exécutés par des artistes qui résident en ce pays, aura lieu en cette ville, en Septembre prochain, sous le patronage de S. E. le Gouverneur-Général. Avis préalable sera donné du jour et du lieu de l'exposition et où les articles devront être envoyés. Par ordre C. MACDONALD, SECR. Mécanic's Institute, Montréal, 6 juin.

TERRE A VENDRE.

ON offre en vente une magnifique Terre de 100 arpens, située à St. Isidore. S'adresser sur les lieux à ANTOINE LAFONTAINE. St. Isidore, 9 juillet, 1847.

LAC CHAMPLAIN, LIGNE DU PEUPLE.

TRAJET DE JOUR. La splendide Steamer fin marcheur FRANCIS SALTUS, CAPT. H. G. TISDALE,

PART DE WHITEHALL, PART DE SAINT-JEAN, les MARDIS, JEUDES, SAMEDIS, les LUNDIS, MERCREDIS et VENDREDIS, A CINQ HEURES A. M.

DEJEUNER A BORD. PASSAGE-TYR PASSE. Ce navseau s'arrête à tous les Ports. 18 mai.

VENDRE.

3000 COTES de Cuir à Semelle de St. Pie et Glasgow. 1000 Idem idem Peaux fraîches, (Slaughter.) 800 Idem idem meilleur Cuir à Harnais. 75 Doz. Peaux, Veau français, reçues par le Soplis Moffatt, Vache tirée, Kip, et Vache Gadue, Peaux de Veau d'Angleterre, d'Irlande et des Etats-Unis. Cuir à patente de toutes sortes. Doubures, Bordures et Bazanans blcm. Cuir à Selle et à Bride, Peaux de Cochon. Un assortiment général de Carreaux de toute espèce pour les Selliers, Vernis, etc. J. PRATT & CIE. Montréal, 31 mai 1847.

BANQUE DU PEUPLE.

LES ACTIONNAIRES de cette Institution sont par les présentes notifiés que les NEUVIEME et DIXIEME VERSEMENTS de DIX pour CENT dus sur le capital de cette Banque, ont été déterminés et sont payables comme suit: C'est-à-dire, Le 9e versement, au après le 1r Juillet prochain. Le 10e versement, le ou après le 1r Septembre prochain. Par ordre B. H. LEMOINE, Cuisinier. 28 mai.

MAGASIN CANADIEN DE FERRONNERIE.

LE Soussigné reçoit à présent par différents vaisseaux de Liverpool, Ann, Britannia, Montezuma, Chapman, Aquila Marine, etc. etc. Fer anglais assorti, Banké West Feuilleard, Boîtes de Boues, Bêches Pelles &c. &c. De plus, un assortiment de Quincaillerie et Coutilierie. Les Marchands de la campagne trouveront de l'avantage à venir examiner son assortiment où qu'il a expressément été importé pour le commerce du Bas-Canada. A vendre des conditions spéciales. W. F. LESTE, No. 81 Rue St. Paul, et 70 Coin de la Place Jacques Cartier. 18 juin.

PRECAUTIONS CONTRE LES MIASMES.

LORSQU'UNE épidémie s'annonce, il faut bien se pénétrer de cette vérité, que l'organisation ne fléchit pas toujours soudainement sous l'attaque, elle cherche à la repousser, et le concours du moral, le calme, la sécurité, le courage, l'énergie sont éminemment utiles. On en a vu, avant au milieu de foyers pestilentiels, éviter la contagion, au moyen de société aimable, en usant des vins, de la bière et des spiritueux jusqu'à la dose ordinaire pour exciter la gaieté. On recommande donc la sérénité de l'esprit, la propreté du corps, une nourriture substantielle, et pour donner du ton à l'estomac l'aile et le porter... On trouvera d'excellent porter à la BRASSERIE PIGEON. 9 juillet.

A GRAND MARCHÉ!

SONT OFFERTES EN VENTE AU-DESSOUS DU PRIX COURANT TOUTES LES MARCHANDISES SECHES Dans le magasin ci-devant occupé par MR. A. HAMILTON, No. 143, rue Notre-Dame. WM. MALSBERG. 14 mai, 1847.

AUX ENTREPRENEURS.

LES Personnes qui voudront entreprendre la construction d'un MOULIN à FARINE, dans la paroisse de St-Césaire, Seigneurie Debaruch, voudront bien s'adresser pour prendre des arrangements au bureau Selgneurial. 21 mai. E. S. DE ROTTERMUND

A L'ENSEIGNE DU CASTOR.

No. 122, RUE ST. PAUL. No. 122, RUE ST. PAUL.



Hardes Faites, Marchandises Seches, &c.

MR. LOUIS PLAMONDON.

A L'HONNEUR de prévenir le public qu'il vient d'ouvrir à l'endroit indiqué un vaste Magasin de Marchandises Seches et d'Habilllements tout faits. On pourra se procurer chez lui des Effets et des Hardes à 15 pour 100 meilleur marché que partout ailleurs; ses prix étant extrêmement réduits. On trouvera au No. 122, coin des Rues St. Paul et St. Gabriel, en toutes saisons, un assortiment et un choix considérables de vêtements confectionnés avec les plus grands soins, avec d'excellentes étoffes et à la portée de toutes les fortunes.—AVIS AUX AMATEURS DU BON MARCHE.

DEPARTEMENTS DES HARDES FAITES.

Table listing clothing items and prices: 500 Surtouts, Frocks, de drap noir et couleurs 22 6 25 0; 200 Gilets Do. 12 6 14 0; 800 Habits de Tweed gris 9 0 11 3; 200 Do. Gold mixed 0 0 22 6; 500 Vestes Do. de différents patrons 0 0 3 6; 200 Do. du Satin noir 0 0 8 0; 200 Do. Velours de soie noire et couleurs 0 0 10 0; 800 Culottes de Drillo gris et barré 0 0 3 6; 1200 Do. Bouragan gris et blanc 0 0 4 6; 150 Gilets de Drill blanc 0 0 3 0; 150 paires de Colottes de Drap bleu et noir 0 0 11 3; 150 Do. Do. de Casimero 0 0 10 6; 400 Habits et Surtouts à la D'Orsay pour l'été 0 0 15 9; 200 Habits de chasse de toutes sortes de patrons 0 0 12 6.

HABILLEMENTS FAITS SUR MESURES.

Table listing made-to-measure clothing: Habit de Drap superfin, (Dress Coat) pour Monsieur de 30 0; Do. Dor Frock Do. 25 0; Pantalons de beau Drap fin 15 0; Do. Deeskin et Casimero 12 6; Vestes de Soie, Satin etc. 10 0; Habits pour Deuil faits à ordre dans le plus court délai.

M. LOUIS PLAMONDON ayant à son service des Tailleurs habiles sera toujours au courant des modes nouvelles, et ses vêtements d'enfants de toutes grandeurs et qualités de 10s. à 20s. M. L. P. reçoit par les premiers arrivages, un grand assortiment d'Effets et de Marchandises Seches de toutes Draps, Sermeres, Casimero, Deeskins, Satins, Chanis, Toiles, Cole, Cravates, Chapeaux, Casquettes, &c.

15 RUE 100 RUE JACQUES CARTIER QUE PARTOUT AILLEURS.

POINT DE SECOND PRIX.

BIJOUTERIE NOUVELLE.

No 80, RUE L. P. BOIVIN, No 80 RUE ST. PAUL, ST. PAUL.

VIS A VIS LA PLACE JACQUES CARTIER.

L'HONNEUR d'informer ses amis et le public qu'il vient de recevoir par les arrivages du printemps assortiment considérable d'articles de BIJOUTERIE NOUVELLE et du dernier goût parmi lesquels sont les suivants: MONTRES ET HORLOGERIE. Montres de dames émaillées en or, couvertes. Do. do. do. double boîte. Montres de messieurs en or couvertes et double boîte, Lever et Lepine. Montres d'argent levier à ancre, échappement à cylindre et vertical. Horloges de fantaisie montées sur porcelaine et en or avec vases et fleurs. Meilleures Horloges anglaises à ressort et Horloges pour bureaux. Horloges à ressorts américaines et de bureaux. Horloges américaines de huit jours et de 24 heures.

PENDANTS OU BOUCLES D'OREILLES DU DERNIER GOUT, BIJOUTERIE. EPINGLETTES, EPINGLES, BAGUES DE PIERRES PRECIEUSES.

Epingles pour messieurs, Loquets, Croix et Croix en or, Ornaments de cou, Chaînes d'or, Chaînes-Garç, Cachets pour montres, Chaînes d'acier, en sautoir dito, à Bragueite, Rubans à la Louis-Philippe avec ornement en or et acier, Chaînes et Clefs à Montres, d'argent et d'or anglaises et françaises, Boutons d'or et émail pour chemises, Anneaux de mariage et tous autres articles de bijouterie importés. Colliers de jais, Lunette montées en or ou en argent et en argent platé, Lorgnette simple et double montées en or ou en argent platé, acier, en écaille, Verres et Lunettes de spectacle de toutes sortes avec boîtes etc., Tabourets en argent, Cuillers et Fourchettes d'argent toutes faites ou faites sur commande, Huiliers platés, Porte-Carnes, Couteaux de plats et toutes espèces d'articles de table. Chandeliers, Cabarets, Mouchettes et Coupes d'argent et platé Gobelets pour enfants, Cuillers et Fourchettes platées en argent d'Allemagne, Couteaux et Fourchettes d'acier Couteaux à manches blancs d'ivoire, à la douzaine, dito à manche d'écaille ou de bois, Canifs et Ciseaux Rasoirs de la meilleure qualité, straps à Rasoirs, Savon et Broses à barbe. Fusils de chasse à un et de coups, Pistolets à cylindre, etc. etc. Flasks à poudre, ceintures à plomb et une variété de caps à percussif

UN GRAND ASSORTIMENT D'OBJETS D'ART ET DE FANTAISIE, LADIES COMPANIONS.

Ecritoires, Boîtes à ouvrages pour dames, boîtes de toilette pour messieurs, boîtes à montres d'écailles, boîtes et secrétaires de bois rose, Thermomètres, Pots pour l'eau chaude couverts, Compas de poche, —ET ENCORE— UNE GRANDE VARIÉTÉ DE PARFUMERIES FRANÇAISES, PANIERS FRANÇAIS ET AMÉRICAINS, Etc., Etc. Montréal, 8 juin, 1847.

JARDIN BOTANIQUE DE GUILBAULT.

Rue Côté, derrière la banque de Montréal, M. GUILBAULT, à l'honneur d'annoncer aux amateurs de Belle plantes qu'il vient d'arriver d'une excursion dans le sud et qu'il a rapporté avec lui une quantité de plantes les plus rares, ce qui avec la collection qu'il possédait et ce qu'il reçoit en ce moment d'Europe, forme la collection, la plus étendue, qui ait été offerte en Canada. Il invite les dames et messieurs à venir la visiter, afin de juger de l'étendue de la collection; on peut voir à l'établissement des espèces de plantes, qu'on ne voit pas dans d'autres pays, et même bien rares en Europe, venant des Indes et du Cap de Bonne-Espérance parmi lesquelles il y a des plantes qui ont coûté plus de \$50 chaque, M.G. n'a rien épargné afin d'avoir en Canada une collection qui rivalise avec celle de nos voisins. Il espère que le public saura l'apprécier. On ne paie rien pour voir. 13 oct.

SALLE DE CONCERT ET DE PANORAMA. PLACE JACQUES CARTIER.

LE Public est respectueusement informé que le 1er établissement audité sera ouvert pour la première fois, MERCREDI SOIR, 2 JUILLET 1847, où l'on verra le spectacle d'un BEAU PANORAMA à VANT, représentant la ville de Moscou, au temps de son invasion par Napoléon et sa Grande Armée en 1812. Outre cela, on introduira le spectacle d'un GRAND SPECTACLE SÉLÉNDIDE, aussi un GRAND COSMORAMA dans une chambre adossée qui sera éclairée avec la lumière du rideau dans la salle. Prix d'admission—Premier Cercle, 2s. 6d. Deuxième Cercle, 1s. 3d., enfants au-dessous de 10 ans, moitié. Les portes s'ouvriront à 7 heures, et le spectacle commencera à 8 heures. N.-B. Comme le propriétaire a l'intention de donner suite de spectacles variés et amusants, durant les mois d'été seulement—Des chanteurs, lecteurs, et autres personnes possédant des talents publics reconnus—reçoivent un encouragement libéral, en s'adressant à P. L. ZAIKOWSKI, Propriétaire. 28 mai.

J. P. Leprohon, Avocat, A ETABLIE SON BUREAU, RUE ST VINCENT, No. 8.—Octobre

O. MORIN, NOTAIRE PUBLIC. Office avec L. S. MARTIN, No. 6. RUE ST. LAURENT. 6 juillet, 1847.

DR. MACDONNELL, A Déménagé de la rue Craig, Au No. 51 Grande Rue Saint Jacques.

LACOSTE & MORIN, Notaires, Coin des Rues Ste. Thérèse et St. Gabriel

C. P. LEPROHON, LIBRAIRE, RUE SAINT-JOSEPH.

VIEN d'ouvrir un Magasin dans la rue St. Joseph, PRES DE L'EGLISE PAROISSIALE. Il aura toujours en main, toutes sortes de Livres d'Écoles, de Prières et de Piété, des Jouets pour les enfants, etc. Il se chargera de tout ordre et commissions de libraire pour l'Étranger. 11 mai 1847.

SITUATION DEMANDE.

UN jeune homme d'une famille respectable, qui a fait un cours d'étude, désirerait se placer dans une campagne de Montréal, pour y tenir une école modèle. Les meilleurs documents seront fournis en temps et lieu. Le français, le latin, le grec, l'anglais, la tenue des livres, la musique vocale et instrumentale, feraient les principaux fondements de l'école. Un cours régulier sur la botanique serait offert, si le lieu présentait quelque avantage à cette science.—Pour plus amples informations s'adresser à M. l'Éditeur de la Revue Canadienne à Montréal, rue St. Vincent, No. 15, franc de port. 18 juin, 1847.

LE soussigné reçoit maintenant son assortiment régulier de QUINCAILLERIES ET COUTELLERIES.

Par les vaisseaux Ann, Safeguard, Mahala, Chapman, Montezuma et autres. Il recevra aussi quelques Poêles de patron nouveau, Grilles, Cendriers et Chénets. JAMES FOX, No. 20, Rue St. Sacrement. 1er juin.

MARCHANDISES NOUVELLES. Arrivages du Printemps

LE Soussigné reçoit par les Vaisseaux Mahala, Caldonia, Abdon, Erromanga, Britannia, Cœur de Lion, Anne, Aquila Marina, John Bull, Flora Muir, Grand Britain, Montezuma, Cambria et Ottawa, un assortiment Général en Soiries, Colonnages, Lainages, Toiles, &c., &c. JEAN BRUNEAU, No. 140 Rue Notre Dame, No. 7 Rue St. Joseph. Montréal 17 Ma 1847.

LE Bureau de la compagnie du chemin de Fer du Champlain et du St. Laurent, a été transporté au coin de la place de la Douane, nouvelle bâtisse de M. Dow.

30 PARTS à vendre dans le Steamboat RICHELIEU. S'adresser à A. & L. St. LOIS. 6 mai.